

Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences en matière de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs des concessions pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative au territoire de la commune de [REDACTED] à l'adresse [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture familiale.

**ANALYSE**

**Article premier.** La commune de [REDACTED] est rattachée au territoire de Limoges, qui assure l'exploitation de [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture familiale.

**Article 2.** Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, pour un prix de 100 euros TTC en respect de l'art 1016 du Code de Commerce.

**Article 3.** La concession est accordée sur la base d'une concession familiale.

**Article 4.** Sous réserve d'approbation, le terrain de sépulture est provisoirement fermé par une clôture fermée par Limoges Métropole, en attendant de la voir attribuer. Cette concession est soumise à un droit de voir pour l'entretien et l'entretien des lieux pour garantir la sécurité, conforme au modèle de la concession cinéraire et conformément à ce qui est précisé dans la délibération relative à la fixation des tarifs des concessions cinéraires.

Le terrain de la concession cinéraire est de [REDACTED] m<sup>2</sup> et est affecté à la concession cinéraire.

Une concession cinéraire est accordée par le conseil de Limoges Métropole.

**Article 5.** Il est interdit de procéder au renouvellement de la concession cinéraire (sauf en cas de décès ou à l'expiration de la concession cinéraire) pour passer à un renouvellement de la concession cinéraire provisoire affectée à la concession cinéraire.

Passé un délai de deux ans, Limoges Métropole procédera à la réaffectation des concessions de lieux de sépulture relatives à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire de la commune.

## DÉCISION

# Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 766\_2

1 DOCUMENT - Publié le 7 Janvier 2025



DEC\_FUNER\_766\_2\_ATTRIBUTION\_CONCESSION.pdf  
(.pdf, 315,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER